

## Règlement intérieur Le Village pour la Terre

41 Rue Jean Marotte. 63220 ARLANC

**☎ 07-50-18-33-32 ou ☎ 04-73-95-00-71**

SIREN : 21630010300019- APE : 751 A - Responsabilité civile Allianz n° 083509301

### 1. A l'arrivée

Les arrivées ont lieu les après midi à partir de 14h et jusqu'à 18h au plus tard. Les paiements restants (loyers, taxe de séjour et diverses redevances) sont à régler au bureau d'accueil lors de l'arrivée (excepté pour les arrivées en autonomie pour lesquelles le paiement entier devra avoir été pré-régulé).

Nous vous remettons les clefs de votre location ainsi que :

- Un inventaire de votre hébergement qu'il convient de valider ou de faire mention de vos remarques ou réclamations dans l'heure qui suit votre arrivée. **Un inventaire non rendu est considéré comme accepté.**
- Un état des lieux qu'il convient de valider ou de faire mention de vos remarques ou réclamations dans l'heure qui suit votre arrivée. **Un état des lieux non rendu est considéré comme accepté.**

Deux chèques de caution seront demandés à l'arrivée :

- Un chèque de 200€ pour le chalet
- Un chèque de 60 € pour le ménage

### 2. Au départ

Les départs ont lieu le matin avant 11h. En cas de non-respect de l'horaire de départ, le Village pour la Terre se réserve le droit de facturer une nuitée supplémentaire.

Le nettoyage de l'hébergement est à la charge du locataire : **un forfait ménage est proposé au tarif de 60€** (à demander à l'arrivée).

Le contrôle de l'état des lieux et le contrôle de l'inventaire ont lieu après le départ. Le chèque de caution est retourné par courrier la semaine suivant le séjour.

### 3. Annulation de séjour et remboursement

En cas d'interruption du séjour par le client pour quelques motifs que ce soit, il n'est procédé par « Le Village Pour La Terre » à **aucun remboursement**. **Nous vous conseillons vivement de contracter une assurance annulation.**

### 4. Circulation et stationnement

L'accès est autorisé au moment de l'installation et du départ des locations. Les **véhicules sont strictement interdits à l'intérieur du Village Pour La Terre** (sauf autorisation du responsable d'accueil). Un parking est prévu à l'entrée du Village Pour La Terre pour le stationnement des véhicules.

### 5. Vol :

Le gestionnaire ne peut être tenu responsable en cas de vol sur le Village Pour La Terre. Signaler immédiatement au responsable la présence de toute personne suspecte. Les usagers du Village Pour La Terre sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

#### 6. Conditions particulières.

Tous les hébergements sont non fumeurs. **Il est donc strictement interdit de fumer et vapoter à l'intérieur des locations** ou de l'accueil. Si, au départ, lors de l'état des lieux, une odeur de tabac froid ou de vapote est persistante le chèque de **caution sera retenu.**

Chaque hébergement est prévu pour une capacité d'accueil maximum d'occupants qui ne peut être dépassée. Un bébé ou un enfant compte pour une personne. Un nombre supplémentaire de participants au séjour constaté à l'arrivée fera l'objet d'un refus par l'hébergeur.

#### 7. Chiens et chats.

Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas acceptés.

**Les animaux de compagnie sont autorisés dans la limite de deux maximums par chalet.** Le coût par animal est de 10€ la nuit ou 60€ pour la durée du séjour.

Il convient d'être en mesure de présenter le carnet des vaccinations. **L'animal doit être obligatoirement tatoué et tenu en laisse.**

**Il ne peut en aucun cas être laissé en liberté sur le Village Pour La Terre ou rester enfermé seul, la journée, dans les locations.** Le responsable du site **peut exclure tout propriétaire qui ne respecterait pas ces clauses.**

#### 8. Accès WIFI direct dans votre chalet :

A partir de votre terminal personnel, recherchez les connexions WIFI disponibles.

Sélectionnez 'Village pour la Terre' pour ouvrir la page du fournisseur d'accès NOODO

Acceptez les conditions générales proposées et validez

#### 9. Ensemble, réduisons notre consommation d'énergie :

Eteindre systématiquement les lumières quand elles ne sont pas indispensables. Ne pas surchauffer les locations. Eteindre les veilles des appareils électriques (télé, ordinateur...). Utiliser les programmes économiques des laves linge et laves vaisselle. Economiser l'eau chaude sanitaire. Ne pas laisser couler l'eau inutilement. Ne verser aucun polluant dans les éviers et les toilettes. Vérifier que les robinets soient bien fermés en partant. Signaler les fuites immédiatement. Utiliser le juste dosage des produits d'entretien

#### 10. Ensemble, trions et limitons notre impact environnemental

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet. Des poubelles de tri se trouvent dans votre location ainsi qu'un seau de compostage. Les bacs de tri, les bacs d'ordure ménagère et une colonne à verre sont à votre disposition sur le parking. Un composteur se trouve derrière le bâtiment d'accueil. Un panneau explicatif vous aide dans votre démarche de tri.